

## **Grecs et Arméniens, minorités diasporiques et nationales de l'Empire ottoman au XIXe siècle**

Grecs et Arméniens, minorités diasporiques et nationales de l'Empire ottoman au XIXe siècle Les empires reposent en principe sur un subtil équilibre entre leurs différentes composantes nationales, avec pour ciment et facteur de cohésion, une langue véhiculaire et une culture commune, à laquelle chaque «nation» apporte sa contribution, le tout étant dominé par une caste tenant les leviers du pouvoir, les fonctions politiques et militaires. Dans certains cas, il existe cependant des passerelles permettant un renouvellement de la classe dirigeante par des apports venus d'autres milieux sociaux. L'Empire ottoman ne dérogeait pas fondamentalement à cette règle tout en développant un modèle impérial spécifique, avec son système des millet, désignant tout à la fois une nation et une confession religieuse.

Fondé sur les ruines de l'Empire byzantin, il en adopta nombre de structures administratives, n'hésitant pas à s'appuyer pour cela sur la partie de l'élite byzantine qui accepta de collaborer avec les conquérants. Il sut aussi tenir compte des rapports de force en présence dans les différentes provinces de l'empire, tout en entamant un long processus d'islamisation-turquification des populations autochtones. Des travaux comme ceux de Speros Vryonis, notamment *The Decline of Medieval Hellenism in Asia Minor and the Process of islamisation from the Eleventh through the Fifteenth Century*, illustrent parfaitement la stratégie de laminage culturel qui aboutit effectivement, après plusieurs siècles d'efforts répétés, à une érosion de la présence grecque en Anatolie. La stratégie de recomposition ethnique de la capitale ottomane, avec des émigrants arméniens, juifs et grecs des campagnes, menée par les sultans après

la prise de la ville et la liquidation d'une partie de sa population grecque d'origine, est tout aussi révélatrice de la volonté des souverains ottomans d'effacer les traces culturelles et humaines laissées par leurs prédécesseurs au profit d'un modèle ottoman dans lequel les populations musulmanes ou islamisées devenaient dominantes. Ce processus somme toute classique n'a cependant pas été totalement mené jusqu'à son terme, puisqu'une minorité grecque non négligeable a survécu dans l'Empire ottoman jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Le cas des Arméniens, la deuxième minorité importante d'Asie Mineure, a été géré différemment. Ceux-ci étaient, jusqu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle, pour près de 80% d'entre eux établis dans leurs provinces historiques de l'Est, au-delà de l'Euphrate supérieur, dont l'Empire ottoman n'a pris le contrôle qu'au cours des campagnes militaires des années 1508-1513 contre les Safavides de Perse. Localisées sur la frontière entre les deux grands empires orientaux, ces populations arméniennes avaient cependant besoin d'être « encadrées » et contrôlées. Après une brève tentative d'implantation en Arménie de populations tribales turcomanes, qui supportèrent assez mal les rigueurs climatiques du haut plateau arménien, ce sont des tribus kurdes qui furent appelées à servir dans ces régions, un peu comme les Kurdes Cheddadides au XI<sup>e</sup> siècle, auxquels les sultans seldjoukides avaient cédé la capitale arménienne nouvellement conquise, avant de continuer leur périple vers l'Ouest.

Avec le décret de « symbiose », autorisant les tribus kurdes à s'établir dans les villages des sédentaires et à y vivre sur l'habitant durant la mauvaise saison, sans être obligées de retourner dans leur zones d'hivernage traditionnel, au nord de la Mésopotamie, les sultans ottomans mettent cependant en place un système beaucoup plus systématique de « parrainage » des populations arméniennes qui va durer jusqu'au milieu du xix<sup>e</sup> siècle, bouleversant la géographie humaine et physique des provinces arméniennes de l'Empire ottoman. Si l'on remarque des conversions forcées à l'islam, comme chez les Grecs d'Anatolie, celles-ci restent ponctuelles et localisées — dans les régions du Hamchin et du sud du vilayet de Dyarbékir essentiellement. Par contre, une porte s'ouvre ainsi aux tribus kurdes qui affluent et fondent ici et là des principautés dont le lien

de dépendance avec la Sublime Porte restera très longtemps symbolique. En fait, la « symbiose » aboutit à une cohabitation nomades-sédentaires dont les conséquences sont multiples : disparition des petites structures rurales traditionnelles irrigant ce terroir montagneux au profit de bourg ruraux plus importants ; régression économique et culturelle; début de sédentarisation des Kurdes.

Durant près de trois siècles, les deux entités principales de l'Est vont trouver une sorte d'équilibre convivial. En échange du versement d'un tribut, en gros de l'entretien de leurs « parrains » kurdes, les paysans arméniens obtiennent une protection contre les agressions extérieures, c'est-à-dire contre les autres chefs tribaux kurdes qui ont tous leurs rayas arméniens.

Cette situation ne touche cependant pas toute les populations arméniennes de l'Empire ottoman. Les guerres turco-persanes qui se prolongent jusqu'en 1639 poussent déjà des dizaines de milliers d'Arméniens à quitter le terroir pour aller s'établir à l'ouest, notamment en Bithynie (autour et au sud d'ismit), en Thrace (à Rodosto et Andrinople notamment) et évidemment à Constantinople, qui continue à attirer des candidats à l'émigration jusqu'au début de notre siècle. Ainsi se forme progressivement une sorte de diaspora intérieure, dont les conditions de vie et l'environnement culturel sont radicalement différents. Phénomène qui est tout aussi vrai pour les Grecs d'Anatolie et leurs compatriotes établis à Constantinople.

Vers le milieu du xix<sup>e</sup> siècle, ce sont encore quelque 1 350 000 Arméniens, à 80% des ruraux habitant dans les vilayets d'Erzeroum, de Van, et les sandjaks nord des vilayets de Bitlis, de Dyarbékir et de Kharpert, qui vivent sous la férule des begs kurdes. Près de 670 000 autres, établis dans les vilayets de Trébizonde, de Sébaste, de Césarée et dans la partie méridionale du Dyarbékir, paysans pour 60% d'entre eux, vivent dans un statut intermédiaire. 600 000 Arméniens vivent en outre en Cilicie et dans les vilayets d'Aïdin/Smyrne, d'Ismit, de Brousse et d'Angora, avec une proportion d'à peine 40% de ruraux, tandis que Constantinople et sa périphérie abritent pas moins de 160 000 Arméniens tous urbanisés.

Ces quelques chiffres révèlent une population arménienne encore majoritairement rurale dans les années 1850-1880, avec moins de 50% de ses membres vivant encore dans leurs provinces d'origine.

Chez les Grecs, on compte à la même époque près de 1 100 000 grecs pour la seule Asie Mineure, avec des blocs compactes de populations hellénophones dans les vilayets de Trébizonde, d'Aïdin/Smyrne, de Brousse et de Trébizonde, sans parler des quelque 200 000 Grecs de Constantinople et des nombreux habitants des régions égéennes sous administration ottomane.

Ce socle posé, nous en arrivons à présent au cœur de notre sujet, c'est-à-dire à l'idée que se font d'eux-mêmes ces différents milieux qui composent les sociétés grecque et arménienne et à leur statut au sein de l'Empire ottoman.

\*

Grecs comme Arméniens sont officiellement représentés face au pouvoir ottoman par leur patriarche respectif : le patriarche œcuménique de Constantinople est également censé parler pour toutes les populations de confession orthodoxe de l'Empire, tandis que le patriarche arménien siégeant dans la capitale ottomane a officiellement juridiction sur les Ottomans de rite monophysite (Syriaque, Assyro-Chaldéennes, Jacobites, coptes, etc.) Cette représentativité des millet est déjà significative de la hiérarchie au sein des nations formant l'empire. Il y a d'un côté les fidèles du Prophète, englobant sans distinction apparente des populations turques, arabes, albanaises, bosniaques, kurdes, circassiennes, et même des sectes comme les Alévis ou Kyzil-bachs dont l'islam est pour le moins éloigné de l'orthodoxie sunite professée par le sultan-calife, et les populations de « protégés » comprenant les chrétiens et les juifs. Ce statut de « protégé » ou de peuple soumis à la loi du maître ottoman a fait couler beaucoup d'encre. Pour les uns, il s'agit d'un statut de sujet inférieur, toléré, sans aucun droit, soumis au bon vouloir des maîtres légitimes du pays, tandis que pour les autres ce statut est caractéristique de la tolérance du pouvoir en terre d'islam et de la liberté concédée aux « minoritaires » d'administrer eux-mêmes leurs affaires intérieures. Les tenants de la dernière thèse donnent comme exemple significatif le cas des juifs d'Espagne qui furent généreusement reçus dans l'Empire ottoman après avoir été chassés d'Espagne ou encore le statut extraordinairement novateur des Grecs et des Arméniens qui pouvaient gérer leur vie nationale dans le cadre

de leurs patriarcats stambouliotes sans ingérence du pouvoir central. Les adeptes de la première thèse affirment que dans un état théocratique comme l'Empire ottoman, dont le fonctionnement était avant tout fondé sur une logique de conquête, de conversion et de gestion des potentialités économiques générées par celles-ci, les populations « protégées » ont été progressivement laminées, puis expulsées ou liquidées. Selon qu'on se situe dans le camp du pouvoir ou dans celui des minoritaires, on tire bien évidemment des conclusions bien différentes sur l'histoire et le rayonnement de l'Empire ottoman, mais il est incontestable que Grecs et Arméniens étaient des sujets de deuxième zone.

Dans les années trente-quarante du xix<sup>e</sup> siècle, lorsque l'Empire tente de se réorganiser sur le modèle européen d'un état centralisé et que les sultans annoncent que dorénavant tous les sujets sont égaux en droit, les minoritaires peuvent être tentés de croire que la modernité est en train de s'installer dans le pays et qu'ils vont enfin être associés à la vie politique de l'empire. Cependant, pour que la société ottomane accepte une telle évolution, il eut fallu que le pouvoir ne se contente pas de simples déclarations de principe mais ait la volonté de les traduire dans les faits. Or, les minoritaires sont depuis toujours méprisés de tous, considérés comme des gens sans droit que l'on peut aisément « vexer » sans encourir la moindre conséquence, et il est clair que l'opinion publique ottomane n'est alors pas prête à concéder de tels droits à ses « rayas ». On ne peut même pas envisager d'intégrer dans l'armée un « infidèle » et pas plus dans les sphères du pouvoir. De fait, la Sublime Porte semble surtout soucieuse, par cet acte symbolique, de donner une image plus positive du pays à l'Europe, dont la présence dans l'Empire est de plus en plus pesante, sans pour autant changer sa stratégie à l'égard des minoritaires. Tout en faisant preuve d'une grande vigilance vis-à-vis des populations grecques et arméniennes, notamment de celles qui vivent sur leur terroir, le pouvoir ottoman utilise, avec une savante alternance et selon les besoins du moment, certaines couches de minoritaires. La présence à Constantinople des grandes familles grecques du Phanar et de la classe des amira arméniens, dont le sort et les intérêts sont étroitement associés à la Sublime Porte, est interprétée par certains historiens comme la preuve du rôle considérable « des Grecs et des Arméniens » dans les affai-

res de l'Empire ottoman et de la bienveillance des autorités à leur égard, sans parler de la tendance générale des Européens à assimiler tous les Grecs et les Arméniens ottomans à cette classe sociale de quelques centaines d'individus aux intérêts bien senti. Souvent décalés par rapport à leurs compatriotes d'Asie Mineure, ces phanariotes et amiras vivent dans une apparente opulence et semblent détenir certains leviers de pouvoir, mais leur fortune est fragile, car toujours à la merci d'une décision arbitraire du sultan qui peut confisquer les biens d'une famille sur un trait de plume et faire exécuter à tout moment les financiers « infidèles ». On peut à cet égard rappeler le cas des phanariotes — administrant les principautés chrétiennes de Valachie et de Moldavie au nom du sultan comme de véritables potentats locaux — qui ont à Constantinople des résidences somptueuses à l'intérieur, mais dont les apparences extérieures sont relativement discrètes, et qui, lorsqu'ils organisent des fêtes, dînent et dansent en silence, sans musique, pour ne pas risquer de s'attirer les foudres des maîtres. On peut aussi évoquer, dans un autre registre, les nombreux banquiers arméniens, garants d'un grand vizir ou d'un gouverneur local, possédant de somptueux palais sur les rives du Bosphore, dont tous les biens sont saisis au profit du trésor impérial et les familles déportées lorsqu'ils prennent un peu trop de poids politique. Phanariotes et amiras n'ont en fait jamais représenté un poids politique ou financier collectif, mais formaient une accumulation de personnalités au service de la Sublime Porte. Le remplacement des banquiers juifs par des sarafs arméniens, vers 1750, est par exemple significatif du constant soucis des sultans de ne pas laisser s'installer une situation faisant la part trop belle à un des groupes. En la circonstance, lorsque la Porte comprend à quel point les intérêts des banquiers juifs est lié à ceux du corps d'élite des janissaires, enfants gâtés de l'armée ottomane qui firent tomber plus d'un sultan, elle tranche radicalement leur lien en enlevant aux juifs leurs attributions financières pour les confier à des membres d'une autre minorités, les Arméniens, qui leur apparaissent alors plus dociles et fidèles. Le milieu du xix<sup>e</sup> siècle voit d'ailleurs sonner le glas du système financier ottoman confié successivement aux minoritaires, au profit de banques ou d'états européens qui vont bientôt prendre le contrôle économique de l'Empire et participer à la liquidation des dernières traces de l'ancien système.

Reste à savoir quel rôle jouait cette élite urbaine minoritaire au sein de sa propre nation. En contact régulier avec la cour ottomane, ces Grecs et ces Arméniens contrôlent leur patriarcat respectif jusqu'aux années 1860, avec la bénédiction du sultan. Ils y imposent une conception très conservatrice de la société tout en faisant profiter de leur bienfaits un certain nombre d'institutions communautaires, comme les hôpitaux, les écoles et les églises. A partir de 1860, ils doivent cependant composer avec les nouvelles élites formées dans les universités européennes et partager avec elles le pouvoir communautaire. C'est dans ces milieux que la Sublime Porte commence alors à recruter les hauts fonctionnaires dont elle a besoin pour réorganiser sur le modèle européen une administration moribonde et gangrenée par la vénalité. S'étant ouvert à l'Occident, l'Empire ottoman a absolument besoin de cadres pour mettre en place les réformes rendues nécessaires par la réorganisation de l'état. Certes, nous n'en sommes pas encore à voir la nomination de ministres issus des milieux minoritaires, mais on rencontre de plus en plus de cadres servant fidèlement le pays, dont certains deviennent même sous-secrétaire d'état.

La carrière de Krikor Odian (1837-1887) est à cet égard révélatrice. Collaborateur de Midhat pacha, le père des réformes ottomanes, il va désamorcer les tensions dans le vilayet du Danube, puis siéger à plusieurs reprises au Conseil d'état, avant d'être le principal inspirateur de la Constitution ottomane de 1876. Un diplomate comme Mavrocordato se révèle le négociateur ottoman le plus perspicace lors du congrès de Berlin de 1878. Malgré les services rendus, tous ces serviteurs de l'état ont le sentiment de rester des étrangers dont on se sert car ils sont alors incontournables, surtout lorsqu'il s'agit de discuter ou de négocier avec des Européens, dont ils contiennent souvent les ambitions.

De fait, les multiples témoignages laissés par les personnalités issues de ces milieux traduisent tous la même préoccupation : une intégration de la Turquie dans le concert des nations européennes, une modernisation de l'état et l'espoir d'une laïcisation prochaine de la société ottomane qui, seule, pourrait permettre une intégration pleine et entière des minoritaires. Nous touchons là au problème clef qui préoccupe tous les minoritaires de l'Empire ottoman, et

plus particulièrement les populations urbaines « diasporiques », fonctionnaires ou pas, qui observent avec inquiétude la mainmise toujours plus marquée de l'Europe sur les affaires ottomanes.

Si l'on comprend mieux maintenant dans quelle ambiance baignaient les Grecs et les Arméniens « diasporiques », il nous faut à présent évoquer l'état d'esprit dominant parmi les populations des provinces arméniennes de l'est. Plutôt rurales, comme nous l'avons dit plus haut, celles-ci vivent très différemment leur statut de sujet du sultan. Enraciné dans leur terroir ancestral, leurs contacts avec la puissance publique se traduit surtout par le versement de la capitation prélevée sur tous les mâles minoritaires âgés de plus de seize ans et par une forte pression fiscale. Dans ce milieu, on est surtout en contact avec les tribus kurdes — il n'y a que très peu de populations turcophones dans les provinces arméniennes — et quelques fonctionnaires de l'administration centrale, mais aucunement déraciné. S'il y a indiscutablement régression culturelle dans cet environnement socio-économique peu propice, les dialectes locaux dominant encore et on constate fréquemment que les villageois ignorent la langue turque. Chacun sait qu'il vit sur la terre de ses ancêtres et se trouve quotidiennement en contact avec les innombrables traces du passé, notamment les grands complexes monastiques fondés au Moyen Âge qui illustrent le niveau de civilisation atteint dans des époques antérieures. La tradition orale est toujours vivace et constitue l'essentiel de la transmission du savoir. Le problème majeur que rencontre cette société est lié au « régime étatique des terres pratiqué par les Turcs osmanlis » qui exclut la notion de possession des terres, tout comme les droits individuels, et mène ainsi inévitablement à l'arbitraire, « le statut réel d'une terre comptant moins que celui de son propriétaire ». Sur le plateau Arménien, la bédouinisation kurde et turcomane s'arroe, à travers ses chefs tribaux encouragés par le pouvoir central, un « droit » de propriété de fait, fondé sur la violence. C'est ainsi que se forme de vastes zones d'influence terrienne, où le pouvoir est détenu par les nomades ou leurs descendants sédentarisés. Fondé sur la rente foncière, ce capitalisme non productif fait que le propriétaire n'a aucun intérêt à développer l'exploitation puisqu'il tirera toujours la même somme de ses métayers. Par contre ces derniers, dont on prélève jusqu'à 80%

des récoltes, en sont réduits à la survie précaire. A partir des années 1880, au lendemain du congrès de Berlin, s'ajoutent à ces questions de fonds une politique systématique de dépopulation des provinces arméniennes mise en œuvre par le sultan Abdul-Hamid. Celle-ci se traduit sur le terrain par une lutte pour la possession du droit d'exploitation des terres et une spoliation organisée qui prend les formes les plus diverses. Dorénavant Constantinople encourage les tribus kurdes et les chefs turcs locaux à spolier de leurs terres cultivables les paysans arméniens, c'est-à-dire à déposséder les chrétiens de leur gagne pain et les arracher à leur terroir ancestral, facilitant ainsi l'exode rural, l'émigration ou tout simplement la conversion à l'islam, ultime recours pour les plus désespérés. Certes, le patriarcat arménien de Constantinople, alerté par les diocèses de province, adresse des réclamations écrites (takrir) à la Sublime Porte, mais ceux n'ont aucun effet. On compte pas moins de 135 volumes de requêtes adressées officiellement à la Porte entre 1890 et 1910. On y voit que les biens nationaux (du vahkef) et les « propriétés privées » sont indistinctement spoliés ; que cette politique vise tout bonnement à priver de les Arméniens de terres cultivables aux profits des begs locaux ou de mouhadjirs qui arrivent des Balkans ou du Caucase.

Il serait trop long de détailler ici toutes les méthodes employées par le pouvoir pour encourager les Arméniens au départ et modifier les équilibres démographiques de la régions. Disons tout simplement qu'après une cohabitation de plusieurs siècles entre maîtres et protégés de type « classique » en terre d'islam, on passe à un registre beaucoup plus stratégique. Si jusqu'alors ces ruraux étaient traités comme de simples sujets soumis, la fin du xix<sup>e</sup> siècle annonce un changement de nature de leur statut au sein de l'Empire ottoman : dorénavant, ils sont des « ennemis de l'intérieur ». La presse ottomane se charge du reste de relayer le message dans l'opinion publique, en inventant si nécessaire des complots.

Cette politique répressive trouve une réponse classique dans les mouvements d'autodéfense arméniens qui se créent dans les provinces arméniennes — il viennent de temps en temps perturber la quiétude des Stambouliotes — et engendre une escalade de la répression. Le vieux modèle de cohabitation ottoman est en train de craquer. On va lui substituer bientôt, du moins dans les apparences

et le discours, la notion d'ottomanisme dans laquelle chacun, quelle que soit sa confession d'origine, doit se retrouver. Ce discours est le fruit d'une coopération des milieux arméniens politisés et des Jeunes Turcs qui ont vécu ensemble l'exil, principalement à Paris, et ont lutté côte à côte pour une laïcisation de la société ottomane. Il est une nouvelle fois question d'égalité des droits pour tous et du rétablissement de la sécurité dans les provinces de l'Est, de représentativité de toutes les composantes de l'Empire au parlement ottoman et de fraternité. Mais ces bons sentiments ne résistent pas à l'épreuve des faits. Arrivés au pouvoir, les Jeunes Turcs vont rapidement découvrir que le modèle européen qu'ils veulent imposer en Orient nécessite un long travail d'explication auprès de l'opinion publique et que la majorité du pays n'est pas prête à accepter de voir les soumis de la veille mis sur un pied d'égalité. Le terme de citoyen, que je n'ai pas prononcé jusqu'à présent, commence alors à être employé, mais son contenu est vide de sens dans le contexte du temps. Je résumerais l'état d'esprit des minoritaires en disant qu'ils auraient effectivement souhaité devenir des citoyens à part entière d'un empire rénové, mais que le décalage culturel était bien trop grand entre les différentes composantes de cette société qui n'était pas parvenue à développer une culture commune ou un projet collectif auquel auraient pu adhérer toutes les communautés.

Raymond H. Kévorkian

#### Ամփոփում

Յոյներ և Հայեր, Օսմանեան կայսրութեան մէջ սփիւտֆային և ազգային փոքրամասնութիւններ ժԹ. դարուն

Ռ. Յարութին Գեորգեան

Ներկայ ուսումնասիրութեան մէջ, հեղինակը կը բաղդատէ Օսմանեան կայսրութեան Հայ և Յոյն միլլէթներու վիճակը մասնաւորաբար ժԹ. դարուն: Կը փորձէ վերլուծել անոնց սփիւտֆեան վիճակը, որոշ նահանգներու մէջ, ինչպէս նաեւ պատմական ներկայութիւնը այլ շրջաններու մէջ: Յոյց կու տայ մշակութային և ընկերային այն մեծ տարբերութիւնները որ շատ յաճախ գոյութիւն ունին սփիւտֆեան վիճակի մէջ բնակող համայնքներու և պատմական Հայաստանի տարածքի գիւղերուն մէջ ապրող բնակչութեան միջեւ: